



Reconnaitre le Burn out en Maladie Professionnelle : Pour quoi Faire ?

Patricia CACAUD

Clinicienne du travail, IPRP
CES de psychodynamique du travail
Membre du réseau Européen de consultations
Souffrance et Travail

Marie-Odile LEGRAND

Psychologue du travail, psychanalyste
Membre du réseau Européen de consultations
Souffrance et Travail
Maître de conférences associé à l'université de
Lille

Marie PEZE

Docteur en Psychologie, psychanalyste
ancien expert judiciaire
Responsable du réseau Européen
de consultations Souffrance et Travail



Pourquoi déclarer un AT ou une MP ?

Pour documenter
l'imputabilité d'un problème
de Santé en lien avec le travail

Dans l'intérêt du salarié
parfois

Pour inciter les entreprises à
prendre des mesures de
prévention

Reconnaissance des maladies psychiques

Les seuls **tableaux psychiques en lien avec le travail** reconnus, par la Commission des pathologies professionnelles du **Conseil d'orientation sur les conditions de travail (COCT)** sont:

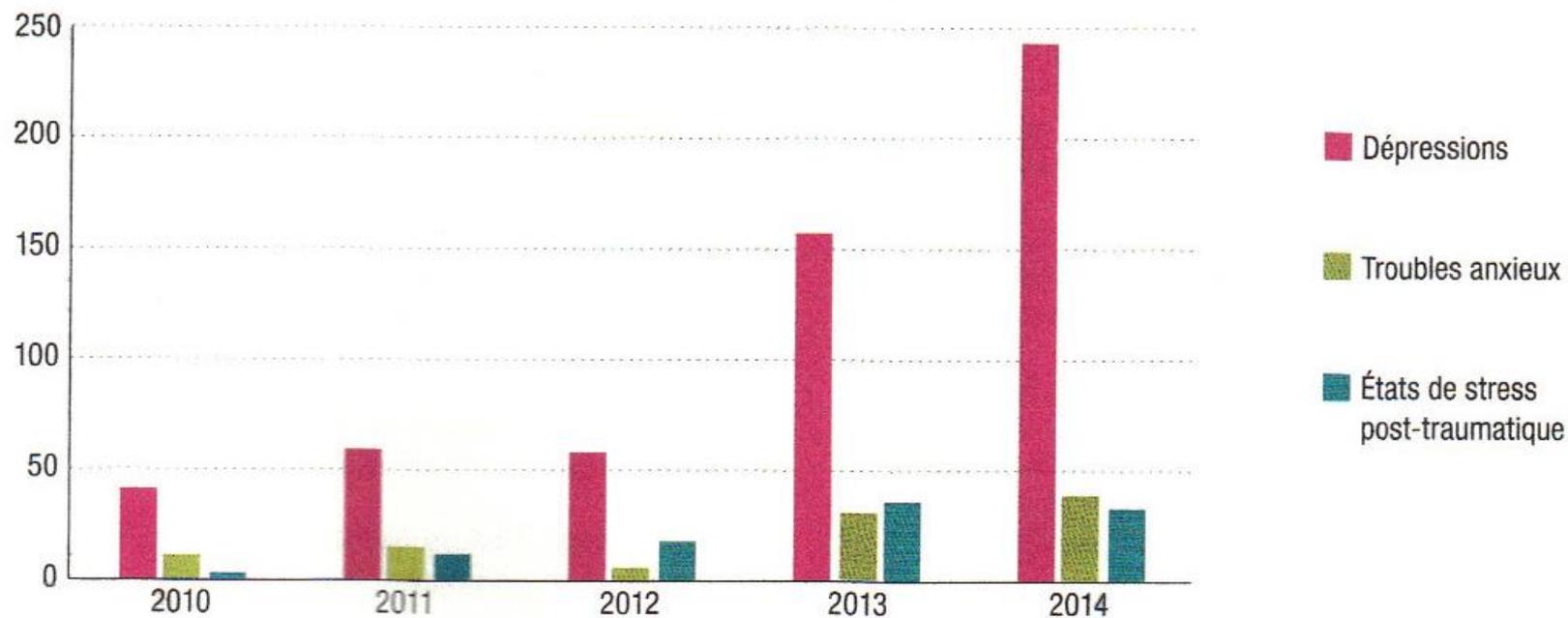
La dépression

Le Trouble Anxieux Généralisé (TAG)

L'état de stress post-traumatique

Figure 103

Nombre d'avis favorables des CRRMP relatifs à des affections psychiques de 2010 à 2014



Rester des cliniciens



**LE MÉDECIN TRAITANT VOUS SUIT
DEPUIS LONGTEMPS, IL CONNAIT VOS
ATCD MÉDICAUX ET CHIRURGICAUX**



**IL SAURA DÉTERMINER SI CET
ÉPUISEMENT EST EN LIEN AVEC UN
ÉPISODE DÉPRESSIF ANTÉRIEUR, UNE
MALADIE PHYSIQUE NON
DIAGNOSTIQUÉE OU BIEN EST
CONSÉCUTIF AU TRAVAIL.**



**IL EST SOUVENT LE SEUL CAPABLE DE
FAIRE ENTENDRE LES ARGUMENTS DE
SAGESSE ET DE PROTECTION DE VOTRE
SANTÉ .**

Le médecin du Travail : coopération incontournable

Dès que vous soupçonnez la possibilité d'un lien entre votre état de santé et votre vie professionnelle, vous devez vous mettre en contact avec le médecin du travail.

Le médecin du travail connaît l'entreprise, peut y entrer et adapter le poste ou envisager l'inaptitude si toutes les solutions de retour au poste sont caduques

Le Certificat Médical Initial



Le médecin traitant ne doit jamais noter de lien direct avec le travail sur l'arrêt-maladie. Sa déontologie l'oblige à se limiter au tableau clinique



Il peut documenter **un état dépressif réactionnel**
ou un ESA

Déclarer en AT

Les indemnités journalières correspondent à 60 % du salaire journalier de référence, plafonnées à 205, 84 euros

L'employeur est tenu de verser une indemnité complémentaire sous couvert de certaines conditions (90 % du salaire brut pendant les premiers 30 jours, puis 66,66 % les 30 jours suivants)

Déclarer en MP ?

Déclarer un Burn out en MP implique de passer devant le CRRMP, d'atteindre un taux d'IPP de 25% !

Attention !! Si le salarié bénéficie d'un contrat de prévoyance, l'arrêt maladie ordinaire est parfois plus sécurisant, surtout s'il doit être arrêté sur une longue durée

Etat de Stress Aigu (ESA)

Si le patient vient consulter après :

une **crise de nerf sur le lieu du travail**,

une **crise de larmes**,

Une **crise de tétanie**,

une **altercation** avec un supérieur hiérarchique ou un collègue,

un événement ponctuel et brutal, il entre alors dans le cadre de la définition de **l'accident du travail** et le médecin traitant peut faire un certificat initial **pour Etat de Stress Aigu**

Voir circulaire dans le guide du médecin généraliste sur le site souffrance-et-travail.com

ESA en AT quels critères ?

Nécessité d'un "**fait accidentel**" précis

Agression physique ou verbale

Altercation

Nécessité d'une "**lésion**" de survenue brutale

Malaise, crise de larmes, perte brutale du contrôle émotionnel...

Présomption d'imputabilité

Lésion survenant dans un temps voisin du fait accidentel

TASS de Côte-d'Or, 17 décembre 2002

(dossier Marie/ Roland SA)

Motif évoqué pour reconnaissance en AT

d'une décompensation dépressive "Comme en matière d'accident atteignant l'intégrité physique ..., un accident atteignant son psychisme peut revêtir le caractère de soudaineté lié

à un événement précis du travail alors même que l'apparition d'une pathologie psychique est progressive"

**Lettre
réseau
LR/DRP/16/2011**

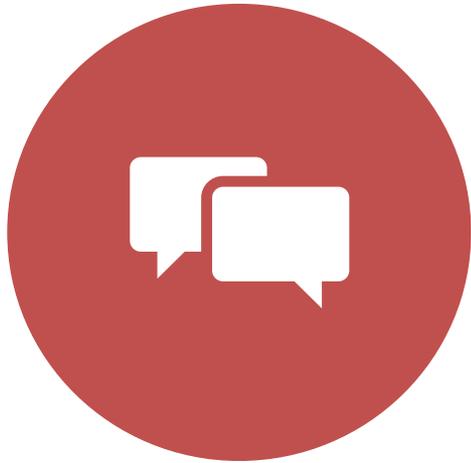
Etats de stress post-traumatiques

La nosographie distingue 2 types d'ESPT

- **Etat de Stress Aigu (ESA)** dans les 4 semaines qui suivent le traumatisme

- **Etat de Stress Post Traumatique** qui apparaît à distance du traumatisme

Dans le meilleur des cas



SI L'ARRÊT MALADIE, LE TRAITEMENT ET
LA DISCUSSION PERMETTE D'ENVISAGER
UN RETOUR AU TRAVAIL



LA PARENTHÈSE SOMBRE SE REFERME

Coopération médecin du Travail



Si le salarié a perdu confiance dans son environnement professionnel proche, et qu'une mutation sur un autre poste est envisageable :



Le médecin du Travail peut envisager cette mutation avec le salarié, et le DRH

Le juridique

Si le salarié a totalement perdu confiance dans son entreprise, que le retour est inenvisageable, différents cas de figure se présentent mais nécessitent le conseil juridique d'un avocat

Souffrance X Travail

RÉSEAU EUROPÉEN
DES CONSULTATIONS

- Connaissez les maladies du travail
- Connaissez vos droits
- Connaissez les acteurs de prévention de votre entreprise
- **Ne restez pas seul !**

DEVENEZ UN SALARIE AVERTI